

Réunion des Correspondants du
Centre Régional Méditerranéen pour
l'Intervention d'Urgence contre la
Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.16/11
10 novembre 1998

Original: anglais

Malte, 25 - 28 novembre 1998

Point 11 de l'ordre du jour

**PROPOSTION DE PROGRAMME A MOYEN TERME DES ACTIVITES
PRIORITAIRES 2000 - 2003 ET DECISIONS ET ORIENTATIONS
POUR LE PROGRAMME 2000 - 2001**

Note du REMPEC

1. La Réunion des Correspondants du REMPEC se doit de conclure sur les activités concernant la stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin due aux activités menées en mer qui seront mises en oeuvre dans le cadre du PAM Phase II, la révision du Protocole et la redéfinition des objectifs et des fonctions du REMPEC.
2. Un avant projet de programme à moyen terme de quatre ans (2000 - 2003) pour les activités du REMPEC dans le domaine de la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution du milieu marin due aux activités menées en mer est présenté à l'Annexe I de ce document. L'avant projet de programme à moyen terme est présenté de manière à bien distinguer les différentes composantes afin de faciliter les ajustements, modifications et changements selon les conclusions qui seront celles de la Réunion des Experts Nationaux Juridiques et Techniques et la Réunion des Correspondants (voir paragraphe 4).
3. Pour le biennium 2000 - 2001, un avant projet de programme est présenté à l'Annexe II. Ce programme ne couvre que la composante préparation à la lutte et coopération en cas de situation critique qui est la continuité des programmes précédents à moyen terme.
4. Les points suivants sont les orientations générales des propositions d'activités futures et actions pour une stratégie régionale pour la prévention, la préparation, la lutte et l'assistance mutuelle:

I. La prévention de la pollution par les navire

A. Renforcer les capacités nationales

- i) en améliorant les capacités des administrations (maritimes et environnementales) à développer et mettre en oeuvre des politiques de prévention par:
 - des actions de formation;

- la livraison d'informations et d'expertise y compris l'accès à la technologie, le transfert de technologie et de méthodes;
 - l'exécution de programmes pilotes;
- ii) en développant les moyens et infrastructures par:
- la réalisation d'études techniques et de pré-investissement;
 - l'exécution de projets pilotes.

B. Développer le coopération régionale

- i) en organisant la concertation en vue de conduire des actions coordonnées à tous les niveaux: national, régional et global (au sein de l'OMI) dans des domaines spécifiques tel que: les peintures anti-salissures, la navigation dans les zones vulnérables, les eaux de ballast, organisation de séparation du trafic maritime;
- ii) en mettant en oeuvre des programmes qui exigent des mesures et actions concertées au niveau régional dans les domaines tels que: les installations de réception, le contrôle par l'État du port, la surveillance aérienne;
- iii) en conduisant des études sur des sujets d'intérêt régional tels que les capacités de sauvetage et de remorquage d'urgence en Méditerranée.

II. La préparation à la lutte, la lutte et la coopération en cas de pollution marine accidentelle (poursuite de la stratégie précédemment arrêtée dans ce domaine)

A. En ce qui concerne la préparation à la lutte, le Centre devrait:

- i) continuer à développer et maintenir le Système Régional d'Information et développer les outils d'aide à la décision;
- ii) concentrer son action principalement sur le développement de systèmes nationaux de préparation à la lutte et de lutte et sur l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux;
- iii) organiser, dans les limites du budget qui lui est alloué, un programme de formation adapté aux besoins des États de la région avec une attention particulière pour l'assistance aux cours nationaux de formation, et en donnant la priorité aux pays qui en ont le plus grand besoin. Ceci devra être inclus dans une enveloppe budgétaire allouée au Centre pour de telles activités;
- iv) entreprendre en coopération avec les organisations intéressées les activités nécessaires concernant la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents liés au transport maritime se produisant dans les zones portuaires et dans leurs approches et impliquant des substances dangereuses et nuisibles;
- v) organiser des exercices afin de tester le dispositif de coopération régionale;
- vi) préparer de nouvelles dispositions et procédures applicable en cas de coopération et d'assistance internationales;
- vii) poursuivre et intensifier les relations et contacts avec les organisations représentant les industries pétrolière, chimique et du transport maritime afin de développer le coopération entre gouvernement et industrie;
- viii) organiser et maintenir opérationnelle l'Unité d'Assistance Méditerranéenne.

B. En cas d'accident de pollution marine, à la demande des Etats, conformément à ses objectifs et fonctions et compte tenu des moyens dont il dispose, le REMPEC doit:

- i) signaler et fournir des avis et conseils techniques ainsi que toute autre information dont les Etats pourraient avoir besoin en ayant recours notamment au Système Régional d'Information qui a été développé et qui est tenu à jour par le Centre;
- ii) activer l'Unité d'Assistance Méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle;
- iii) aider à l'obtention de l'assistance internationale et à sa coordination, que les moyens fournis proviennent des autres gouvernements ou du secteur privé;
- iv) s'efforcer d'aider les États victimes d'un accident dans leur action d'information;
- v) diffuser l'information sur les "leçons à retenir".

C. La prévention de la pollution du milieu marin résultant des opérations d'exploration et d'exploitation minières en mer

- i) remplir les fonctions de secrétariat prévues par le protocole (fonctions assignées à "l'Organisation").

Ressources nécessaires à la mise en oeuvre des activités liées à une stratégie régionale pour la prévention, la préparation et la lutte

5. Les conditions pour la réalisation d'un tel programme et les implications financières et/ou administratives pourraient être les suivantes:

- a) La première des conditions est de s'assurer que le REMPEC aura le personnel nécessaire pour l'exécution de ce programme. A cet égard, c'est à dire qu'en plus du personnel actuel le Centre devrait avoir:
 - i) un cadre professionnel pour prendre en charge le domaine nouveau de la prévention;
 - ii) un cadre administratif et financier (voir point 10 de l'ordre du jour);
 - iii) un expert en informatique.
- b) Concernant la préparation à la lutte et la coopération en cas de pollution marine accidentelle les implications financières devraient être sensiblement les mêmes que par le passé pour un volume d'activités légèrement supérieur. Toutefois, cela ne sera possible que si les conditions mentionnées ci-dessus au (a ii) sont remplies compte tenu du fait que la plupart des activités sont réalisées par le personnel du Centre. Autrement, il faudra probablement revoir à la baisse le programme d'activités spécifique du Centre pour cette composante.
- c) Pour la prévention de la pollution par les navires, les conditions figurant au (a) devraient être remplies. Les actions et activités prévues pour cette composante seraient conduites dans le cadre de programmes et projets bien identifiés. (donc à un coût très réduit).
- d) En revanche, la mise en oeuvre du Protocole Offshore aura des implications financières pour le budget du PAM.

Action demandée à la Réunion des Correspondants

6, La Réunion est invitée à:

- a) Examiner et approuver la proposition de programme à moyen terme 2001 - 2003 qui sera soumis à la prochaine Réunion des Parties Contractantes;
- b) Discuter et approuver la proposition du programme pour le biennium 2000 - 2001, et donner des orientations au REMPEC à cet égard;
- c) Donner des orientations au Directeur en vue de la préparation d'une analyse des besoins et des implications budgétaires pour les nouvelles activités qui sera présentée à la prochaine Réunion des Parties Contractantes, avec circulation préalable aux Correspondants Gouvernementaux pour contribution.

ANNEXE I

**PROPOSITION DE PROGRAMME A MOYEN TERME (2000 - 2003) POUR LES ACTIVITES
DU REMPEC DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION
DU MILIEU MARIN DUE A DES ACTIVITES MENEES EN MER**

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		2000	2001	2002	2003
<p><u>TITRE I. LA PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES</u></p> <p><u>I. Contrôle de la mise en oeuvre effective des Conventions pertinentes de l'OMI</u></p> <p>1. Renforcer les capacités nationales pour l'exercice des pouvoirs de l'État du pavillon, de l'État du port et de l'État côtier:</p> <p>a) Programmes régionaux de formation; b) Programmes pilotes (REMPEC).</p> <p>2. Développer la coopération régionale afin d'accroître l'efficacité du contrôle par l'État du port.</p>	<p>REMPEC Programmes spécifiques</p>				
<p><u>II. Installations de réception portuaires</u></p> <p>Mise en oeuvre du Plan d'Action adopté au Caire.</p>	<p>REMPEC Projets</p>				

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		2000	2001	2002	2003
<p>III. <u>La surveillance et la répression</u></p> <p>1. Surveillance aérienne:</p> <ul style="list-style-type: none">- organiser et développer la coopération régionale dans ce domaine. <p>2. Poursuite en justice des auteurs des infractions:</p> <ul style="list-style-type: none">- organiser et développer la coopération régionale dans le domaine de la poursuite et de la répression des infractions	<p>REMPEC</p> <p>REMPEC</p>				
<p>IV. <u>Le sauvetage</u></p> <p>1. Les capacités de sauvetage et de remorquage:</p> <ul style="list-style-type: none">- étudier les capacités de sauvetage et de remorquage en Méditerranée. <p>2. La disponibilité des remorqueurs de sauvetage et les arrangements en cas d'urgence:</p> <ul style="list-style-type: none">- étudier les possibilités d'avoir des arrangements afin de disposer de remorqueurs de sauvetage en cas d'urgence.	<p>REMPEC</p> <p>REMPEC</p>				

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		2000	2001	2002	2003
<p><u>TITRE II. LA PREPARATION A LA LUTTE ET LA COOPERATION EN CAS DE POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE</u></p> <p><u>I. Recueil et diffusion d'information (par exemple, directives, recommandations et documents techniques) établis par les organisations compétentes et par les industries chimiques et du transport maritime.</u></p> <p><u>SYSTEME REGIONAL D'INFORMATION</u> (hydrocarbures et substances dangereuses)</p> <p><u>PARTIE A: Textes de Base, Recommandations, Principes et Lignes Directrices concernant la préparation, la lutte et l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle.</u></p> <p>1. Lignes Directrices concernant les aspects juridiques et financiers liés à l'assistance mutuelle.</p>	REMPEC	X	X		
<p><u>PARTIE B: Listes et Inventaires</u></p> <p>2. Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation, de la lutte et de l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle et autres informations pertinentes - <u>FASCICULE 1.</u></p>	REMPEC	A publier annuellement à partir de l'an 2000 et fournir les mises à jour si nécessaire.			
<p>3. Inventaire des experts, équipements et produits qui seraient susceptibles, sous certaines conditions, d'être mis à la disposition d'un État qui en ferait la demande en cas d'urgence - <u>FASCICULE 2.</u></p>	REMPEC	X		X	

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		2000	2001	2002	2003
4. Répertoire des sociétés offrant des services en cas d'urgence en Méditerranée - <u>FASCICULE 4</u>	REMPEC	X		X	
5. Compléter et entretenir l'informatisation de cette Partie du SRI.	REMPEC	activité permanente			
<u>PARTIE C: Banques de Données, Modèles Prévisionnels et Systèmes d'Aide à la Décision</u>					
6. Maintenance, utilisation et mise à jour de la base de données partiellement informatisée du Centre.	REMPEC	activité permanente			
7. Acquisition des modèles de simulation de comportement.	REMPEC	activité permanente			
8. Description des services d'information qui peuvent être fournis par le Centre concernant les substances dangereuses.	REMPEC		X		
9. Développer et entretenir la base de données TROCS.	REMPEC	activité permanente			
10. Liste des alertes et accidents en Méditerranée - <u>FASCICULE 4</u> .	REMPEC	X	X	X	X
11. Répertoire des ports en Méditerranée - <u>FASCICULE 5</u> .	REMPEC			X	
12. Répertoire des centres météorologiques Méditerranéens - <u>FASCICULE 7</u> .	REMPEC		X		
<u>PARTIE D: Guides Opérationnels et Documents Techniques</u>					
13. Risques associés aux gaz et aux liquides volatiles déversés en mer. (Supplément) - <u>FASCICULE 9</u> .	REMPEC		X		
14. Impact sur la vie humaine et le milieu marin des substances dangereuses - <u>FASCICULE 10</u> .	REMPEC	X			

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		2000	2001	2002	2003
15. Études de cas décrivant des déversements de substances dangereuses - <u>FASCICULE 8.</u>	REMPEC			X	
16. Techniques de télédétection applicables aux substances dangereuses déversées dans le milieu marin - <u>FASCICULE 11.</u>	REMPEC				X
17. Guide de lutte contre les accidents maritimes impliquant des produits chimiques - <u>FASCICULE 12.</u>	REMPEC	X			
II. <u>ASSISTANCE AUX PAYS QUI EN FONT LA DEMANDE, POUR LE DEVELOPPEMENT DE LEURS CAPACITES NATIONALES</u>					
<u>A. Systèmes nationaux et sous-régionaux</u>	REMPEC	sur demande			
18. Assistance aux pays pour le développement des sources d'information au niveau national par la fourniture de produits informatisés, développés par le REMPEC.					
19. Fournir de l'assistance aux pays qui en font la demande pour développer leur système national de préparation à la lutte et de lutte.	Consultant	sur demande			
20. Fournir de l'assistance aux pays qui en font la demande, pour la préparation de projets pour l'acquisition d'équipements de lutte, qui seraient présentés à des sources possibles de financement international.	Consultant	sur demande			
21. Développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine:	CEE/REMPEC Consultant	sur demande			
(a) Méditerranée orientale		X			
(b) Adriatique			X	X	X

ACTIVITES/ACTIONS	CARRIED OUT BY	YEAR OF REALIZATION			
		2000	2001	2002	2003
22. Fournir de l'assistance aux États qui en font la demande, pour la préparation et le développement d'accords opérationnels bilatéraux entre États côtiers voisins.	REMPEC/Consultant	sur demande			
B. <u>Système portuaire d'intervention en cas d'urgence</u>	REMPEC en coopération avec autres organisations	sur demande			
23. Analyse de risque: - conception de projets pilotes pour financement externe.		sur demande			
24. Plan d'urgence portuaire: - conception de projets pilotes pour financement externe.		sur demande			
25. Systèmes d'aide à la décision: - conception de projets pilotes pour financement externe.		sur demande			
III. <u>FORMATION</u>	REMPEC				
26. Stage régional de formation de type général sur les hydrocarbures et les substances dangereuses.	REMPEC	X		X	
27. Stage régional de formation spécialisé sur les hydrocarbures.	REMPEC	X		X	
28. Stage régional de formation spécialisé sur les substances dangereuses.	REMPEC		X		X
29. Stage régional de Formation de formateur (français).	REMPEC		X		
30. Stage régional de Formation de formateur (anglais).	REMPEC				X

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		2000	2001	2002	2003
31. Fournir de l'assistance aux États qui en font la demande pour la préparation de stages nationaux de formation (assistance pour deux séminaires par an).	REMPEC	sur demande			
32. Mise à disposition des documents nécessaires pour les activités de formations nationales.	REMPEC	activité permanente			
33. Préparation d'un programme de formation concernant la préparation à la lutte et la lutte dans les zones portuaires.	REMPEC	activité permanente			
<u>IV. COOPERATION ET ASSISTANCE MUTUELLE EN CAS D'URGENCE</u>					
34. Organisation d'exercices d'alerte visant à tester l'utilisation des procédures d'alerte et le réseau de communication.	REMPEC	X	X	X	X
35. Organisation "d'exercices papiers" avec l'industrie chimique (ICE)	REMPEC	X	X	X	X
36. Organisation "d'exercices opérationnels avec mise en oeuvre d'équipements".	en coopération avec une Partie Contractante ou avec l'industrie pétrolière	au cas par cas			
37. Organisation et fonctionnement de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle.	REMPEC	activité permanente			
38. Maintenir les relations et contacts avec les organisations représentatives de l'industrie pétrolière et maritime.	REMPEC	activité permanente			

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		2000	2001	2002	2003
39. Coopération avec l'industrie chimique (projet ICE).	REMPEC en coopération avec CEFIC	activité permanente			
<p><u>TITRE III LA PREVENTION DE LA POLLUTION DU MILIEU MARIN RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION MINIERE EN MER *</u></p> <p><u>I. Préparation de lignes directrices, normes et critères</u></p> <p>1. Critères scientifiques pour la formulation et l'élaboration de règles et normes internationales ainsi que des pratiques et procédures recommandées destinées à la réalisation des objectifs du Protocole (article 23).</p> <p>2. Normes communes pour l'élimination d'hydrocarbures et de mélanges d'hydrocarbures provenant des installations (article 10, para 1a).</p> <p>3. Normes communes pour l'utilisation et l'élimination dans la zone du Protocole des fluides de forage et déblais de forage (article 10, para 2).</p> <p>4. Lignes directrices concernant l'emploi de produits pour les activités (article 9, para 2).</p> <p>5. Lignes directrices conformes aux pratiques et procédures internationales afin d'assurer l'application des dispositions de l'Annexe VI (article 23, para 1c).</p>	REMPEC				

* Les Parties Contractantes devront approuver une rallonge budgétaire pour le Centre relative aux impératifs de personnel, les nouvelles activités et les coûts opérationnels relatifs (déplacement, communications, rapports, etc.).

ANNEXE II

PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE BIENNIUM 2000 - 2001
POUR LES ACTIVITES DU REMPEC DANS LE DOMAINE DE LA PREPARATION
A LA LUTTE ET LA COOPERATION EN CAS DE POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION	
		2000	2001
<p>I. <u>INFORMATION</u></p> <p>Recueil et diffusion d'information (par exemple directives, recommandations et documents techniques) établies par les organisations compétentes et par les industries pétrolière, chimique et du transport maritime.</p> <p><u>SYSTEME REGIONAL D'INFORMATION</u> (hydrocarbures et substances dangereuses)</p> <p><u>PARTIE A: Textes de Base, Recommandations, Principes et Lignes Directrices concernant la préparation, la lutte et l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle.</u></p> <p>1. Lignes Directrices concernant les aspects juridiques et financiers liés à l'assistance mutuelle.</p>	REMPEC	X	X
<p><u>PARTIE B: Listes et Inventaires</u></p> <p>2. Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation, de la lutte et de l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle et autres informations pertinentes - <u>FASCICULE 1.</u></p>	REMPEC	Publier annuellement et fournir les mises à jour si nécessaire	
<p>3. Inventaire des experts, équipements et produits qui seraient susceptibles, sous certaines conditions, d'être mis à la dispositions d'un État qui en ferait la demande en cas d'urgence - <u>FASCICULE 2.</u></p>	REMPEC	X	
<p>4. Répertoire des sociétés offrant des services en cas d'urgence en Méditerranée - <u>FASCICULE 4.</u></p>	REMPEC	X	
<p>5. Compléter l'informatisation et maintenir cette Partie du SRI.</p>	REMPEC	activité permanente	
<p><u>PARTIE C: Banques de Données, Modeles Prévisionnels et Systèmes d'Aide à la Décision</u></p> <p>6. Maintenance, utilisation et mise à jour de la base de données partiellement informatisée du Centre.</p>	REMPEC	activité permanente	
<p>7. Acquisition des modèles de simulation de comportement.</p>	REMPEC	activité permanente	
<p>8. Description des services d'information qui peuvent être fournis par le Centre.</p>	REMPEC		X
<p>9. Développer et entretenir la base de données TROCS.</p>	REMPEC	activité permanente	
<p>10. Liste des alertes et accidents en Méditerranée - <u>FASCICULE 4.</u></p>	REMPEC	X	X
<p>11. Répertoire des centres météorologiques Méditerranéenne - <u>FASCICULE 7.</u></p>	REMPEC		X

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION	
		2000	2001
<u>PARTIE D: Guide Opérationnels et Documents Techniques</u>			
12. Risques associés aux gaz et aux liquides volatiles déversés en mer. (Supplément) - <u>FASCICULE 7</u> .	REMPEC		X
13. Impact sur la vie humaine et le milieu marin des substances dangereuses déversées - <u>FASCICULE 10</u> .	REMPEC	X	
14. Guide de lutte contre les accidents maritimes impliquant des produits chimiques - <u>FASCICULE 12</u> .	REMPEC	X	
<u>II. ASSISTANCE AUX PAYS QUI EN FONT LA DEMANDE, POUR LE DEVELOPPEMENT DE LEURS CAPACITES NATIONALES</u>			
<u>A. Systèmes nationaux et sous-régionaux</u>			
15. Assistance aux pays pour le développement des sources d'information au niveau national par la fourniture de produits informatisés développés par le REMPEC.	REMPEC	sur demande	
16. Fournir de l'assistance aux pays qui en font la demande pour développer leur système national de préparation à la lutte et de lutte.	Consultant	sur demande	
17. Fournir de l'assistance aux pays qui en font la demande, pour la préparation de projets pour l'acquisition d'équipements de lutte, qui seraient présentés à des sources possibles de financement international.	Consultant	sur demande	
18. Développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine:		sur demande	
(a) Méditerranée orientale	CEE/REMPEC Consultant	X	
(b) Adriatique		X	X
19. Fournir de l'assistance aux États qui en font la demande, pour la préparation et le développement d'accords opérationnels bilatéraux entre États côtiers voisins.	REMPEC Consultant	sur demande	
<u>B. Système portuaire d'intervention en cas d'urgence</u>			
20. Analyse de risque: - conception de projets pilotes pour financement externe.	REMPEC en coopération avec autres organisations	sur demande	
21. Plan d'urgence portuaire: - conception de projets pilotes pour financement externe.		sur demande	
22. Systèmes d'aide à la décision: - conception de projets pilotes pour financement externe.		sur demande	
<u>III. FORMATION</u>			
23. Stage régional de formation de type général sur les hydrocarbures et les substances dangereuses.	REMPEC	X	

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION	
		2000	2001
24. Stage régional de formation spécialisé sur les hydrocarbures.	REMPEC	X	
25. Stage régional de formation spécialisé sur les substances dangereuses.	REMPEC		X
26. Stage régional de Formation de formateur.	REMPEC		X
27. Fournir de l'assistance aux États qui en font la demande pour la préparation de stages nationaux de formation (assistance pour deux séminaires par an).	REMPEC	sur demande	
28. Mise à disposition des documents nécessaires pour les activités de formations nationales.	REMPEC	activité permanente	
29. Préparation d'un programme de formation concernant la préparation à la lutte et la lutte dans les zones portuaires.	REMPEC	activité permanente	
IV. COOPERATION ET ASSISTANCE MUTUELLE EN CAS D'URGENCE			
30. Organisation d'exercices d'alerte visant à tester l'utilisation des procédures d'alerte et du réseau de communication.	REMPEC	X	X
31. Organisation "d'exercices papiers" avec l'industrie chimique.	REMPEC	X	X
32. Organisation "d'exercices opérationnels avec mise en oeuvre d'équipements".	en coopération avec une Partie Contractante ou avec l'industrie pétrolière	sur un cas par cas	
33. Organisation et fonctionnement de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle.	REMPEC	activité permanente	
34. Maintenir les relations et contacts avec les organisations représentatives de l'industrie pétrolière et maritime.	REMPEC	activité permanente	
35. Coopération avec l'industrie chimique (projet ICE).	REMPEC en coopération avec CEFIC	activité permanente	